

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (19) :

BEAL Michel, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, LETEROUIN Corinne, CANET Véronique, GONDA Frédéric, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, de LA CHAPELLE Grégory, MORISSET Kamila, BUREL Sylvia, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (6) :

André SAINT-MARCEL a donné pouvoir à Michel BEAL
Françoise JOSSERAND a donné pouvoir à Kamila MORISSET
Henriette EL HAGE a donné pouvoir à Rose-Marie SORCE
Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Hervé BANCOD
Aude SCOTTON a donné pouvoir à Elisabeth EMONET
Brice VANDEPITTE a donné pouvoir à Carole GARDET

Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : 06.10.2025
Et publication le : 08.10.2025
Le Maire,

ABSENTS EXCUSES (4) : Flavien LEGER, Vincent GASCA, Christophe BOUCHER, Laurent CHAUMARD

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2025

Date d'affichage : 22 septembre 2025

Chantal Charvin a été élue secrétaire de séance.

Pour le Maire et par délégation,
Le 1er adjoint
André SAINT-MARCEL



Création d'un arrêt de bus route de la Magne - Convention d'autorisation de voirie et d'entretien

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la nécessité de créer un arrêt de bus « Prérerit » sur la RD 10B, route de la Magne, afin d'améliorer le service de transport scolaire,

Vu que cette route relève de la compétence du Département de la Haute-Savoie.

Vu le projet de convention d'autorisation de voirie et d'entretien proposé par le Département,

Considérant que la maîtrise d'ouvrage et le financement de l'ensemble de l'opération sont assurés par le Grand Annecy.

Considérant que cette convention a pour objet de définir les modalités techniques et administratives relatives à l'aménagement, l'entretien et l'exploitation de l'arrêt de bus situé route de la Magne,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** la convention d'autorisation de voirie et d'entretien relative à l'arrêt de bus « Prérerit » situé route de la Magne, entre le département de la Haute-Savoie, le Grand Annecy et la commune de Saint-Jorioz, jointe en annexe,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférant à sa mise en œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme, le 29 septembre 2025

Le secrétaire de séance,
Chantal CHARVIN



Le Maire,
Michel BEAL

